



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



Luysenbéarn
communauté de communes

CADRE JURIDIQUE DU DOB



OBJECTIFS DU DOB

Discuter des orientations budgétaires de la collectivité, informer sur la situation financière



UNE ÉTAPE OBLIGATOIRE

Notre EPCI comptant au moins une commune de 3 500 habitants, le D.O.B. est obligatoire. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.



LE DELAI

Il doit se tenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget



SÉANCE DE DOB

Le BP est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni la même séance que le vote du budget.



DÉLIBÉRATION

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.



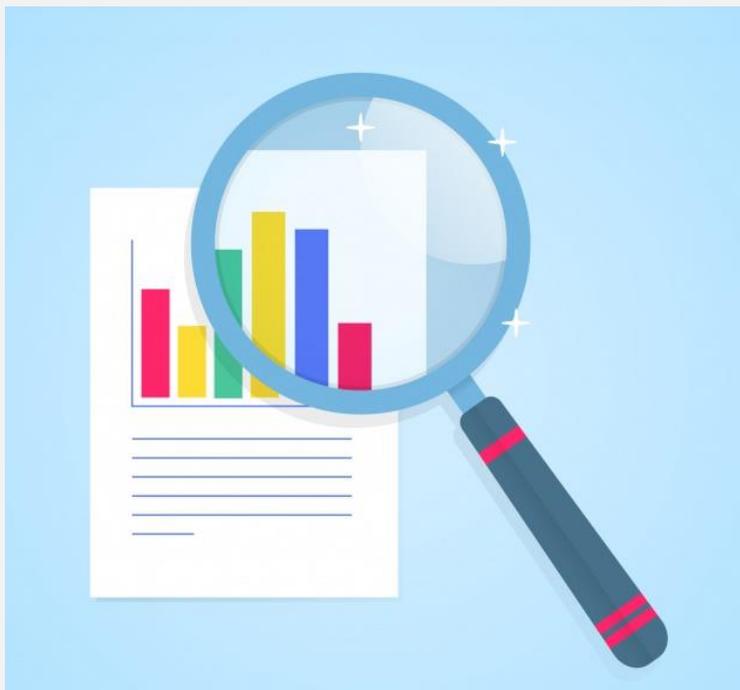
COMPTE-RENDU DE SÉANCE ET PUBLICITÉ

Le DOB est relaté dans le CR de séance. Il doit être transmis aux communes membres dans un délai de 15 jours et mis à disposition du public au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition. Il doit être mis en ligne sur le site internet.



1. CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

LES OBJECTIFS DE LA LOI DE FINANCES 2018–2022



Retour durable du déficit public sous la barre des 3% et équilibre structurel.

Baisse de 5 points du ratio de dette publique pendant le quinquennat.

Baisse de plus de 3 points de la dépense publique.

Baisse de 1 point du taux de prélèvements obligatoires pour favoriser la croissance et l'emploi.

CONTEXTE MACROECONOMIQUE

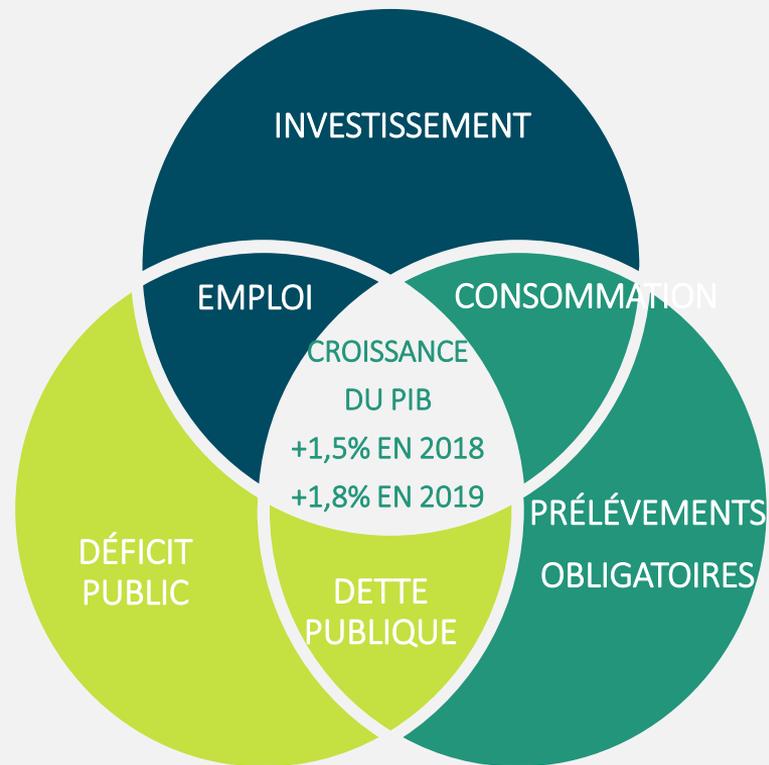
Principales hypothèses économiques associées au projet de Loi de Finances 2019

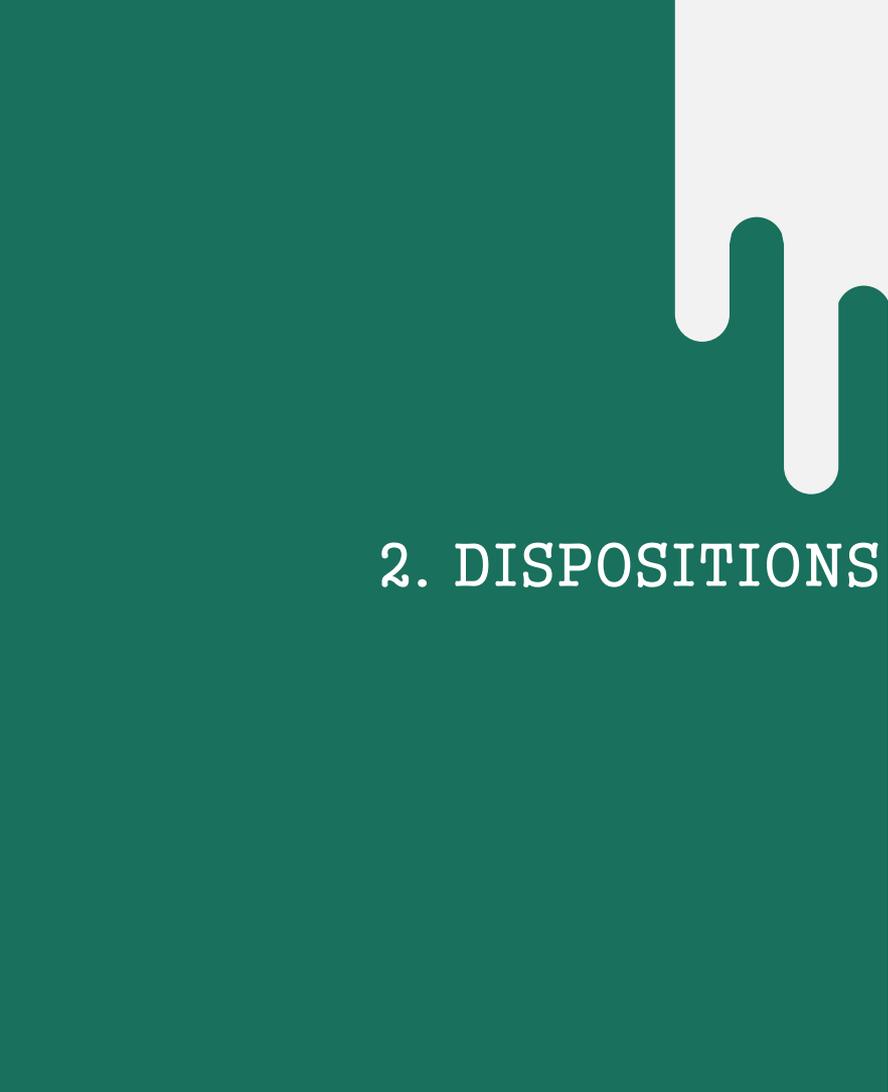
Scénario ZONE EURO :

- Ralentissement de la croissance (+2,5% en 2017 - +1,9% en 2018 - **+1,2% en 2019**)
- Légère baisse de l'inflation (1,5% en 2017 - 1,7% en 2018 – **1,5% en 2019**)
- Remontée des taux d'intérêt à surveiller

Scénario FRANCE :

- Rebond temporaire de la croissance (+2,3% en 2017 - +1,5% en 2018 - **+1,8% en 2019**)
- Baisse de l'inflation (1,2% en 2017 – 2,1% en 2018 – **1,2% en 2019**)
- Maintien de bonnes conditions de crédits





2. DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2019

PRINCIPALES MESURES LIÉES AUX COLLECTIVITÉS

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités et EPCI sont en hausse en 2019 (+ 6,5% principalement liés à la 2ème vague du dégrèvement de la taxe d'habitation);

Les concours financiers de l'Etat sont en quasi stabilité. Le soutien à l'investissement public local est maintenu. Le niveau global de la DGF en 2019 reste à son niveau de 2018;

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle est maintenue,

Avec la réforme de la **Dotation d'Intercommunalité**, l'enveloppe ne flèche plus les catégories d'EPCI,

Une dotation minimum fixée à 5,00 €/habitant est mise en place,

Report de l'automatisation du FCTVA,

Aménagement des règles d'évaluation de **la valeur locative des locaux industriels.**
Lissage en cas de changement d'affectation,.

L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET FISCALES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



STABILITÉ DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Dotation d'intercommunalité

Dotation de compensation

FISCALITÉ LOCALE

Niveau des bases – Effet de bases important en 2019 car inflation fixée à 2,2 % entre novembre 2017 et novembre 2018

Niveau des taux : A déterminer

FOCUS SUR LA DCRTP ET LE FPIC

Stabilité de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

Stabilité du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)